

Dossier inscription Sélection de Janvier 2026 Formation préparant au diplôme d'état d'Aide-Soignant

Site de COULOMMIERS

Agent des services hospitaliers qualifiés (ASHQ) de la fonction publique hospitalière et les agents de service (sous conditions) (SAUF VAE)

1° Justifiant d'une ancienneté de services cumulée d'au moins un an en équivalent temps plein, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes ;

2° Ou justifiant à la fois du suivi de la formation continue de soixante-dix heures relative à la participation aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée et d'une ancienneté de services cumulée d'au moins six mois en équivalent temps plein, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes.

Rentrée de Janvier 2026

Lieu du centre de formation pour dépôt du dossier :
Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI)
IFAS du GHEF - Site de COULOMMIERS
28 avenue Victor Hugo
77120 COULOMMIERS

Adresse pour l'envoi du dossier par voie postale :

GHEF Site de MEAUX

Pour l'IFSI de COULOMMIERS Secrétariat

6 / 8 rue Saint Fiacre

77100 MEAUX

 : 01.64.65.73.11

Mail : ifsighef.clm@ghef.fr Site internet : www.ghef.fr

Siret : 200 063 477 001 09

CALENDRIER SÉLECTION AIDE-SOIGNANT
Sélection de Janvier 2026 site de COULOMMIERS

PERIODE D'INSCRIPTION

Du lundi 7 juillet 2025 au vendredi 3 octobre 2025 (cachet de la poste faisant foi)
Date limite de dépôt du dossier complet : le 3 octobre 2025

Par envoi postal (cachet de la Poste faisant foi) ou dépôt du dossier complet à l'IFAS
Aucun dossier ne sera vérifié le jour du dépôt

Les éléments du dossier d'inscription ne seront pas restitués en cas d'échec

COMMUNICATION DES RESULTATS

Mardi 18 novembre 2025 à 10 h

Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone

COMMUNICATION SUR LE SITE DU GHEF :
www.ghef.fr - Rubrique étudiants / élèves, puis rubrique instituts de formation
paramédicales, puis formation aide-soignant

Notification individuelle des résultats par envoi postal

VALIDATION DE L'INSCRIPTION PAR LE CANDIDAT

Jusqu'au jeudi 27 novembre 2025 par mail : ifsighef.clm@ghcf.fr

DATE DE RENTREE

Lundi 5 janvier 2026

SELECTION AIDE-SOIGNANTE JANVIER 2026 ASHQ ET AGENTS DE SERVICE

- Arrêté du 7 avril 2020 modifié relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture ;
- Arrêté du 12 avril 2021 portant diverses modifications relatives aux conditions d'accès aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture ;
- Arrêté du 10 juin 2021 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux
- Instruction N°DGOS/RH1/2023/73 du 10 mai 2023 et l'arrêté du 9 juin 2023 portant diverses modifications relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux et aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture.

NOMBRE DE PLACES

4 places ouvertes

MODALITES DE SELECTION

Sont dispensés de l'épreuve de sélection, **les agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière et les agents de service** :

1° Justifiant d'une ancienneté de services cumulée d'au moins un an en équivalent temps plein, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes ;

2° Ou justifiant à la fois du suivi de la formation continue de soixante-dix heures relative à la participation aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée et d'une ancienneté de services cumulée d'au moins six mois en équivalent temps plein, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes.

ALLEGEMENT DE FORMATION

Les ASHQ et les agents de service justifiant à la fois du suivi de la formation continue de 70 heures relative à la participation aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée et d'une ancienneté de services cumulée d'au moins 6 mois en équivalent temps plein, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes sont dispensés de la réalisation d'un stage de 5 semaines.

La formation se déroule sur 39 semaines pour un total de 1365 heures dont 22 semaines de formation théorique (770 heures) et 17 semaines de formation clinique (595 heures). Elle se déroulera du 5 janvier 2026 au 6 décembre 2026.

RESULTATS

Les candidats sont directement admis en formation sur décision du directeur de l'institut de formation concerné, en fonction des places disponibles.

Les places non pourvues sont réattribuées aux autres candidats. Il n'y a pas de liste complémentaire.

Chaque candidat est informé personnellement par écrit de la décision du Directeur de l'institut de formation. Il dispose d'un délai de sept jours ouvrés pour valider son inscription en Institut de formation en cas d'admission. Au-delà de ce délai, il est présumé avoir renoncé à son admission.

Le bénéfice de l'admission est valable uniquement pour la session de formation au titre de laquelle le candidat s'est inscrit.

COÛT DE LA FORMATION

A titre indicatif, coût de la formation complète pour l'année de formation 2026 pour 1.540 heures : 8.000 € (susceptible d'être modifié) et frais de scolarité de 80 €.

ADMISSION DEFINITIVE

L'admission définitive est subordonnée :

1° à la production, **au plus tard le jour de la rentrée**, d'un certificat médical émanant d'un médecin agréé attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession à laquelle il se destine.

Le certificat médical du médecin agréé est à remettre obligatoirement le jour de la rentrée, en l'absence de ce certificat vous ne serez pas autorisé à entrer en formation.

2° à la production, **avant la date d'entrée au premier stage**, d'un certificat médical attestant que l'élève remplit les **obligations de vaccination et d'immunisation** conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France.

VACCINATIONS OBLIGATOIRES (sous réserve de modifications) ou recommandées

HEPATITE B

 **ATTENTION** aux délais pour **obtenir une couverture vaccinale**, il vous est recommandé, si vous n'êtes pas vacciné(e), d'entreprendre les démarches **dès votre inscription à la sélection**.

 **DTP (COQUELUCHE** recommandé)
ROR (recommandé)

Un élève non immunisé contre l'hépatite B ne pourra pas effectuer de stage.

REPORT D'ADMISSION

Possibilité de report d'admission d'un an accordé par le directeur de l'institut de formation en cas de non financement de la formation par l'employeur pour les candidats titulaires de l'attestation de suivi de la formation de 70h « Participer aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée » réalisée dans le cadre de l'instruction n° DGOS/RH1/DGCS/2021/8 du 6 Septembre 2021 susvisée, soit du 4 Septembre au 2 juillet 2021. Reconduction de la formation courte de 70 heures à destination des ASH et agents de service du 4 Septembre 2022 au 31 décembre 2022. Pas de nouvelle reconduction depuis.

Tout candidat bénéficiant d'un report d'admission doit, au moins trois mois avant la date de rentrée prévue, confirmer son intention de reprendre sa scolarité à ladite rentrée

CONSTITUTION DU DOSSIER DE SELECTION

**L'ensemble des pièces ci-dessous sont à retourner au plus tard
Le vendredi 3 octobre 2025 (cachet de la poste faisant foi)**

Par envoi postal (cachet de la Poste faisant foi)
ou déposé à l'Institut de formation

1° Photocopie d'un pièce d'identité (recto et verso**) ou d'un passeport en cours de validité ;**

2° Une lettre de motivation **manuscrite ;**

3° Un curriculum vitae ;

4° Une attestation employeur justifiant d'un an d'exercice minimum en équivalent temps plein en tant qu'ASHQ ou agent de service ou une attestation employeur justifiant de 6 mois d'exercice minimum en équivalent temps plein en tant qu'ASHQ ou agent de service, et un document attestant le suivi de la formation de 70 heures.

5° Accord de prise en charge employeur de la formation d'aide-soignant pour l'année 2026;

6° Attestation employeur justifiant :

- des aptitudes du candidat en matière d'expression écrite et orale : maîtrise du français et du langage écrit et oral, et pratique des outils numériques-
- des capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique : Aptitude à élaborer un raisonnement logique à partir de connaissances et de recherches fiables et maîtrise des bases de calcul et des unités de mesure ;

7° Pour les ressortissants étrangers : photocopie du titre de séjour (recto et verso) **valide à l'entrée en formation;**

Accompagnées de :

- **LA FICHE D'INSCRIPTION MUNIE D'UNE PHOTO** (document joint page 7 et 8)
- 2 enveloppes timbrées, portant nom et adresse du candidat.

A l'enregistrement de votre dossier, une confirmation d'inscription indiquant votre numéro de candidat vous sera envoyée. Si vous ne recevez pas cette confirmation, contactez l'IFAS.

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Afin d'assurer les mêmes chances de réussite face au diplôme, l'élève en situation de handicap est invité à se rapprocher du Référent Handicap de l'Institut lors de son inscription administrative pour prendre connaissance des mesures d'accompagnement possibles et anticiper les éventuels aménagements nécessaires au bon déroulement de ses études.

Les élèves en IFAS s'adressent au référent handicap de l'Institut qui se coordonnera avec les responsables pédagogiques et / ou de stage en fonction des besoins dans la mesure de leur faisabilité eu égard au référentiel de compétences.

A noter : - Attention, pour les élèves en situation de handicap ayant besoin d'aménagement des examens, aucune demande ne sera acceptée au-delà d'un mois avant la date des examens. Il est impératif d'anticiper pour bénéficier des mesures nécessaires.

- Dès l'apparition de problèmes de santé survenant pendant la scolarité, l'élève en situation de handicap prendra contact avec le référent handicap de l'Institut qui l'orientera ou l'accompagnera.

Contacts et coordonnées : le référent handicap de l'IFAS est Mme DELHAYE-MONROSE Stéphanie –
01 64 65 73 11 – smonrose@ghef.fr

INFORMATIONS DIVERSES

- Les déplacements sont à la charge des élèves.
- Un ordinateur portable est indispensable.
- Un local restauration avec réfrigérateurs et micro-ondes est à la disposition des élèves. Possibilité aussi d'aller déjeuner au self du centre hospitalier (pas sur le même site).
- Pas de possibilités de logement.
- Gratuité des frais de sélection.
- Frais d'inscription redevables le jour de la rentrée : 80 euros.

AS

JANVIER 2026 -

PHOTO
(à coller)

**FICHE INSCRIPTION SELECTION FORMATION AIDE-SOIGNANTE
ASHQ et AGENT DE SERVICE rentrée Janvier 2026 Site de Coulommiers**

IDENTITE DU CANDIDAT ECRIRE EN MAJUSCULE

NOM DE NAISSANCE..... NOM D'USAGE.....

PRENOM.....

Date de naissance.....Lieu de naissance.....

Pays..... (ville –département)

Nationalité.....

Adresse.....

Code postal.....Ville.....

Téléphone (obligatoire).....

Adresse mail (obligatoire).....

Personne reconnue handicapée : OUI NON

Si oui veuillez préciser :

Avez-vous bénéficié d'aménagements au cours de vos formations antérieures : OUI NON

Si oui veuillez préciser :

Pour toute situation d'handicap, vous pouvez contacter le référent handicap de l'IFAS Mme Stéphanie DELHAYE-MONROSE – 01 64 65 73 11 – smonrose@ghef.fr afin d'étudier la possibilité d'adaptation et de vous orienter en cas d'impossibilité d'accueil. L'accès à deux salles de cours se fait par l'intermédiaire d'une rampe. Un ascenseur permet l'accès aux bureaux des formateurs et à la salle de réunion

INSCRIPTION (cases à cocher)

- Attestation employeur justifiant de 1 an d'exercice minimum en équivalent temps plein en tant qu'ASHQ ou agent de service
- Attestation employeur justifiant de 6 mois d'exercice minimum en équivalent temps plein en tant qu'ASHQ ou agent de service et ayant suivi la formation de 70 heures
- Attestation employeur justifiant :
 - des aptitudes du candidat en matière d'expression écrite et orale : maîtrise du français et du langage écrit et oral , et pratique des outils numériques
 - des capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique : Aptitude à élaborer un raisonnement logique à partir de connaissances et de recherches fiables et maîtrise des bases de calcul et des unités de mesure

SITUATION ACTUELLE

Vous êtes en activité professionnelle CDI CDD Date de fin.....

Nom et adresse de votre employeur

PRISE EN CHARGE DU MONTANT DE LA FORMATION

Employeur ANFH

Transition Pro Autre :

BESOINS ET ATTENTES PERSONNELS ET PROFESSIONNELS EN LIEN AVEC LA FORMATION

Je soussigné(e) atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document.

Si je suis admis(e), j'autorise la publication de mes résultats sur Internet : OUI NON
(si pas cochée = accord de diffusion)

Date **Signature**

L'IFAS DU GHEF-Site de Coulommiers traite vos données personnelles pour l'accomplissement de ses missions : Gestion des dossiers de candidatures à la formation, gestion des dossiers administratifs et pédagogiques, suivi des cursus de stages, de la sélection jusqu'à la fin de la formation. Les bases légales de ces traitements sont l'exécution d'une mission d'intérêt public ou le respect d'obligations légales. Les données sont conservées pendant le temps de votre cursus et sont archivées conformément aux dispositions réglementaires.

Vos données sont transmises aux personnels administratifs et formateurs ainsi qu'aux organismes extérieurs participant à la prise en charge des formations et autorités de tutelle. A titre d'exemple, l'IFAS du GHEF- Site de Coulommiers peut partager des informations relatives à votre dossier avec la Région Ile de France, si ces informations sont nécessaires à la coordination et au suivi de votre parcours de formation.

Certaines données personnelles doivent obligatoirement être fournies pour permettre votre inscription et la gestion de votre dossier. Le refus de fournir ces données pourrait entraîner l'impossibilité de vous inscrire ou de vous fournir certains services.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) n° 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement de vos données et de limitation des traitements effectués. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant au secrétariat de l'institut : ifsighef.clm@ghef.fr

Aucun transfert de vos données personnelles en dehors de l'Union Européenne n'est effectué.

Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à l'autorité de contrôle compétente (en France, la CNIL) : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)